

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
BUREAU DES PERSONNELS TECHNIQUES ET
SPECIALISÉS
Affaire suivie par monsieur PEROUAS
01 80 15 41 11
patrice.perouas@interieur.gouv.fr
SG/DRH/SDP/BPTS

Paris, le 4 mai 2018

Madame la Secrétaire générale adjointe,

Par courrier du 20 avril 2018, vous appelez mon attention sur les modalités de reprise du trop perçu lié aux difficultés de mise en œuvre du transfert primes/points dans le cadre du parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) des IPCSR et des DPCSR.

Je tiens à porter à votre connaissance que cette anomalie, détectée dans le cadre d'un contrôle interne financier, s'est matérialisée par l'absence d'abattement sur le montant des primes (colonne « à déduire » du bulletin de paie) en contrepartie de l'augmentation du traitement indiciaire.

Chaque agent a été avisé par courrier individuel et sous couvert de son supérieur hiérarchique, du rétablissement de sa situation sur la paie d'avril 2018, ce qui signifie que l'abattement au titre du mois courant a bien été réalisé.

S'agissant du montant dû au titre des mois antérieurs, celui-ci sera repris en une fois (sur le traitement du mois de mai 2018) ou en deux fois (mai et juin 2018), selon que ce montant est supérieur ou non à 200 euros.

L'ensemble des reprises ainsi effectuées s'inscrivent donc pleinement dans le cadre des dispositions du décret n° 2017-1854 du 29 décembre 2017 révisant le barème des saisies et cessions des rémunérations.

Mes services n'ont cependant pas déjà manqué, comme cela s'est produit depuis la notification de ces reprises, d'examiner les situations sociales et personnelles particulièrement avérées qui nécessitaient, avant la clôture du calendrier de la paye et sous réserve de validation postérieure par le comptable public, de déroger à la règle de la quotité saisissable.

Je vous prie de recevoir, Madame la Secrétaire générale adjointe, mes respectueuses salutations.

Le directeur
des ressources humaines



Stanislas BOURRON

Madame FOLTZER Martine
Secrétaire générale adjointe
de l'UNSA-SANEER

